

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020

23 novembre 2020 : Convocation envoyée aux conseillers municipaux pour la réunion du 30 novembre 2020 à 18 heures 30. Ordre du jour : Approbation du compte-rendu précédent ; Maison d'assistantes Maternelles (MAM) : révision du loyer ; Maison d'assistantes Maternelles (MAM) : subvention exceptionnelle ; DETR : sanitaires école ; Décisions de Monsieur le Maire ; Questions diverses

L'an deux mille vingt, le 30 novembre 2020 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de Sauzet.

Présents : ALBAGNAC Fabien, BAFFALIE Martine, COM'PAN Benoît, DELEVERS Guillaume, FAURE Michel, FREZALS Anaïs, LASJAUNIAS Stéphane, MARTINEZ Guillaume, MAURY Cyril, MEHLBERG Marie-Claude, MONTEIRO Augustin, ROCKSTROH Philippe, ROQUES-HYMBERT Stéphanie, TOMASELLA Céline

Absente : CHAMPION Béatrice

Mme ROQUES-HYMBERT Stéphanie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT)

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité, la tenue de la séance à huis clos.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir respecter une minute de silence afin d'honorer la mémoire de Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, suite aux actes abominables et inqualifiables commis à son encontre.

Approbation du compte-rendu précédent

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} octobre dernier, qui leur a été adressé avec la convocation. En l'absence de remarques, le Conseil Municipal approuve ledit compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

Maison d'assistantes Maternelles (MAM) : révision du loyer

M. Cyril MAURY ne participe pas au vote concernant cette délibération en raison du lien familial qui le lie à une assistante maternelle.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le courrier envoyé par l'association la Ribambelle de Pitchous sollicitant une aide de la part de la commune. Monsieur le Maire fait part de la rencontre qui s'est déroulée avec les assistantes maternelles et propose donc à l'assemblée une révision du loyer.

Après un large débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de fixer le loyer à 500 € par mois à compter du 01/01/2021.

Maison d'assistantes Maternelles (MAM) : subvention exceptionnelle

M. Cyril MAURY ne participe pas au vote concernant cette délibération en raison du lien familial qui le lie à une assistante maternelle.

Monsieur le Maire, suite au courrier et de la rencontre avec l'association la Ribambelle de Pitchous, propose à l'assemblée le versement d'une aide exceptionnelle de 500 €, afin de les aider dans leurs divers animations, sorties et ateliers d'éveil destinés aux enfants accueillis.

Après un large débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide le versement d'une aide exceptionnelle de 500 €, sur le compte 6574 du budget primitif 2020.

DETR : sanitaires école

Objet : « Restructuration et équipement des sanitaires dans le cadre du protocole COVID 19 »

Monsieur le Maire expose le projet de restructuration et d'équipement des sanitaires utilisés par les élèves de l'école dans le cadre du protocole COVID 19, pour les sanitaires situés sous le préau de l'école ainsi que ceux du réfectoire qui sont susceptibles pouvoir bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 80% d'aide.

Après divers échanges, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter ce projet de de restructuration et d'équipement des sanitaires utilisés par les élèves de l'école (dans la cour d'école et dans le réfectoire).

Le Conseil Municipal souhaite d'étudier plus en détail cette opération et décide d'ajourner cette délibération dans l'attente de devis complémentaires.

Décisions de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait part de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption suite à la notification reçue par la SCP RAUSIERES-BERREVILLE Notaires à SAUZET d'une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis à un droit de préemption reçue le 29/10/2020.

Cette DIA concerne un terrain non bâti, bien d'une superficie de 7 602 m², section A numéros 1116, 1422, 1856, 1861,1866, section B 0777, 0778 et 0779, situé « 4 Place du Foirail » et « Alpiet » à Sauzet.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.